

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises 800, boulevard de Maisonneuve Est, 17^e étage Montréal (Québec) H2L 4L8 Téléphone : 514 872-9545 www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Le 10 avril 2019

Office de consultation publique de Montréal Stéfanie Wells Secrétaire-Analyste

Objet : Consultation publique sur l'avenir du secteur des Faubourgs

Bonjour,

Vous trouverez ci-après les réponses aux questions que vous nous avez transmises le 6 mars et relatives à la séance du 19 février 2019.

Q. 1 : « (...) Ma question, c'est qu'il y a eu une étude en 1998 pour inverser la courbe du CP. Cette étude-là avait été faite par la Société du Port ainsi que le CP. Est-ce que ce serait possible de déposer cette étude-là pour que les citoyens y aient accès et, comme ça, il aura peut-être possibilité de mettre ça à jour et regarder aujourd'hui qu'est-ce que ca veut dire ?»

Suite à notre demande, la société du Port de Montréal ne dispose pas de cette étude. Nous poursuivrons notre recherche avec les parties prenantes concernées.

Q. 2: « (...) Alors, je vais terminer avec ma demande. Je sais que la Ville dispose des maquettes 3D, je pense que vous utilisez ça aussi dans la promotion. J'aimerais savoir si l'OCPM peut release, produire ça, mettre ça disponible sur votre site en version SketchUp, c'est gratuit là, il y a une version gratuite. Comme ça, on pourrait mieux promener, on pourrait voir peut-être les propositions que vous avez faites en plan qui nous donne pas vraiment l'idée de l'ampleur dans la section. (...)

Bruno Collin: Oui. Bien, en fait, on a des données qu'on peut mettre en données ouvertes, puis il y a des choses qui sont liées aussi à nos consultants qui travaillent pour la Ville, puis on ne peut pas aller fouiller dans leurs affaires à eux. En tout cas, on va vérifier qu'est-ce qu'on peut faire. »

Après vérification, les données accessibles sont les données ouvertes disponibles sur le site de la ville de Montréal au lien suivant : http://donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/maquette-3d-2011-centre-ville

Q 3.1: « Est-ce envisageable de concevoir un axe nord-sud dans une philosophie de trame verte (développement durable), allant du fleuve jusqu'au parc des Royaux (et même jusqu'au parc Baldwin), et passant par le métro Papineau, puis par le parc des Faubourgs au cœur ? »

Les aménagements proposés de parcs et de squares et les interventions prévues autour de la tête du pont Jacques Cartier devraient compléter l'offre en espaces verts. Il est question du réaménagement du square Papineau et des espaces situés sous le pont Jacques-Cartier. Également, le redéveloppement des terrains de Molson pourrait offrir un nouveau parc ouvert sur le fleuve, ainsi qu'une promenade plantée le long de la rue de la Commune prolongée. De plus, une fois le problème d'enclavement de la tête de pont résolu, le parc des Faubourgs s'en trouverait agrandi et deviendrait un endroit pivot pour le rétablissement des liens piétons et cyclables vers le nord (parc des Royaux) et vers le sud (parc des Vétérans et abords du métro Papineau).

Finalement, ces développements s'accompagneront d'une amélioration des circulations piétonnes, notamment aux intersections, afin de permettre des itinéraires entre ces différents espaces verts.

Q 3.2: « Le parc des Faubourgs devient un centre d'activités culturelles et autres. Va-t-on penser un cadre réglementaire pour respecter la sécurité et la quiétude (bruit) des riverains du parc? »

Le parc des Faubourgs est assujetti à la réglementation pour les espaces publics de la Ville de Montréal (Règlement 10-020: heures d'ouverture, activités permises, etc.). La vocation du parc des Faubourgs comme lieu d'accueil d'événements pourrait néanmoins être étudiée en lien avec la proximité des résidences.

Q. 4.1 : André Boisclair « Le 2 avril 2017, la Société Radio-Canada (SRC) faisait état d'une entente entre la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral de 120 millions de dollars pour revitaliser les abords du pont Jacques-Cartier. Qu'est-il advenu de cette entente? »

Aucune entente n'a été signée entre la ville de Montréal et le gouvernement du Canada. L'article cite une estimation de coût de projet évalué suite à une étude réalisée par la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporé (PJCCi).

Q. 4.2: « Le service des travaux publics a-t-il validé les hypothèses présentées? »

Cette proposition a été suivie par l'ensemble des équipes de l'arrondissement, y compris les travaux publics. L'exercice du PPU est l'occasion de discuter à nouveau de cette proposition et des objectifs visés par ce projet.

Q. 4.3: « Est-ce que de l'information sera disponible sur l'état des infrastructures sur le domaine public? »

Si la question porte sur les infrastructures du pont, des travaux de réfection ont été entamés par PJCCI et des travaux liés à la rétention des eaux sous le pont sont prévus dans les prochaines années. Pour plus de détails, il serait préférable d'adresser la question directement à PJCCi. Pour l'état des infrastructures de la Ville de Montréal, les informations publiques sont dispensées par les travaux publics ou encore le service de l'eau.

Q. 5.1, 5.2, 5.3: « Dans la planification du secteur, allez-vous traiter de la sécurité des femmes? Et si oui, comment?

Dans la planification du secteur, allez-vous traiter du transport accessible? Et si oui, comment?

Dans la planification du secteur, allez-vous traiter de l'accessibilité pour les aînés? Et si oui, comment? »

Ces questions seront traitées selon plusieurs angles dans le PPU. L'aménagement du domaine public prendra d'abord en compte les personnes les plus vulnérables, comme les personnes à mobilité réduite ou les aînés, par exemple pour l'aménagement des intersections. Les enjeux tels que le sentiment d'insécurité dans l'espace public, plus souvent ressenti par les femmes, est également pris en considération dans le PPU : réaménager les zones peu conviviales comme les dessous du pont Jacques-Cartier ou l'axe de l'autoroute Ville-Marie, ou encore les abords des bretelles d'accès au pont pour éviter les recoins, les cul-de-sac et les

Ensuite, l'aménagement des parcs et places publics devrait se faire, comme c'est le cas depuis quelques années, en impliquant les populations riveraines afin de répondre à leurs besoins. L'implication des populations les plus vulnérables est fortement encouragée dans cet exercice.

Q. 5.4: « Dans la planification du secteur, allez-vous traiter de la gentrification? Et si oui, comment? »

La question de la gentrification devrait être prise en compte dans le PPU sous plusieurs angles. Tout d'abord, les nouveaux sites à redévelopper devront se conformer au futur règlement de la ville de Montréal sur l'inclusion de logement social et abordable prévu pour adoption à la fin de l'année 2019. De plus, des pistes de réflexion sont à l'étude en collaboration avec le Service de l'habitation.

Q. 5.5: « Dans la planification du secteur, allez-vous traiter du commerce de proximité? Et si oui, comment? »

La question du commerce de proximité sera prise en compte dans le PPU. Dans sa version finale, le PPU devra prévoir des secteurs où le commerce est souhaité en complémentarité avec les secteurs adjacents et répondant aux nouvelles populations estimées.

Le développement et le maintien de commerces de proximité est fortement liée à la présence d'une masse critique de population pour assurer la clientèle nécessaire à leur fonctionnement.

En espérant le tout conforme à vos attentes, recevez nos salutations les meilleures.

Christophe Ripeau Conseiller en aménagement Arrondissement Ville-Marie

secteurs non-habités.